PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n°_	2023 - 1544	du 15 septembre 2023	
pòrtant rat	rification de la cho	rte africaine des valeurs et , de la gouvernance locale e	
développeme	ent local	•	

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 25 - 2023 du 15 septembre 2023 autorisant la ratification de la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

Article premier: Est ratifiée la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, adoptée le 27 juin 2014 à Malabo (Guinée Equatoriale), dont le texte est annexé au présent décret.

·				
Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Jeurnal officiel de la République du Congo./-				
2023 - 1544	Fait à Brazzaville, 15 septembre 2023			
	Denis SASSOU-N'GUESSO			
Par le Président de la République,				
Le Premier ministre, chef du Gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO	le ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude GAKOSSO			
Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local,	Le ministre de l'économie et des finances,			

Le garde des sceaux, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones,

Raymond Zéphirin-MBOULOU. -

Jean-Baptiste ONDAYE.-

Aimé Ange Wilfrid BININGA.-